

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35

Etaient présents : Christian LAGALICE, Béatrice HUMBLOT/ Eric FLUCHON, Nathalie FLAIVE/ Gérard MICHAUD / Alain SCHMITT/ Yannick ARRAGON/ Jérôme BILLAULT, Angélique DUTANG, Florence GAY/ Philippe BARDOUX / Denise CHANEZ/ Marc SCHMIEDER/ Christian ROCHETON/ Christian LOICHET/ Denis BILLOD, Julie-Anna BENLIAN/ Loïc SEIGNEZ, Aurélie RIGAUD/ Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL/ Etienne CORDIER, Guy MALFATTI, Virginie DUPOYET/ Alexandre CROT, Jacques LANGEL/ Bernard PUSSET, Daniel MERCET/ Catherine GUIGNERET/ David BEAU/ Jean-Noël GARNIER/ Christian PETITJEAN.

Procuration : Bruno MONNOT a donné procuration à Florence GAY
Chantal TORCK a donné procuration à Marc SCHMIEDER
David MICHEL a donné procuration à Christian PETITJEAN

Absents excusés : Bruno MONNOT, Chantal TORCK, David MICHEL

Secrétaire : Alain SCHMITT

Convoqué : le 08/04/2026

Liste des délibérations affichée : le 21/04/26

Le Président sortant, Christian LAGALICE, accueille la nouvelle assemblée et ouvre la séance à 18h30. M. le Président fait l'appel des présents et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

Il précise qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT et afin de procéder à l'élection du président et des vice-présidents, le conseil communautaire doit être complet, c'est-à-dire que l'ensemble des membres de l'organe délibérant de l'EPCI doit avoir été élu. Ce qui est présentement le cas. Il constate également que le quorum est atteint.

Dès l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau président de l'organe délibérant, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT), soit Monsieur Jacques LANGEL.

Le Conseil communautaire nomme Monsieur Alain SCHMITT secrétaire de séance et messieurs Jean-Noël GARNIER et Bernard PUSSET comme assesseurs.

1) Désignation de l'exécutif de la Plaine Jurassienne

• Election du Président

Le Président est élu au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des 2 premiers tours et à la majorité simple au 3^{ème} tour).

Candidats :

- Monsieur Christian LAGALICE
- Monsieur Etienne CORDIER

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 19

Obtiennent :

- Monsieur Etienne CORDIER : 21 voix
- Monsieur Christian LAGALICE : 14 voix

Monsieur Etienne CORDIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président. Il déclare accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'Assemblée.

• Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

Le nombre de vice-présidents (VP) est déterminé par l'organe délibérant de l'EPCI, dans les conditions de l'article L.5211-10. Il correspond à 20 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant dans la limite de 15 vice-présidents maximum pour les communautés de communes (soit 7 VP maximum pour la Plaine Jurassienne), avec la possibilité d'avoir au minimum 4 vice-présidents.

Le Président propose

- 5 Vice-présidents** chargés :
 - Territoire et économie
 - Projets communaux et solidarité territoriale
 - Environnement et cadre de vie
 - Solidarité et services à la population
 - Culture, vie associative et communication.

- 8 membres du bureau.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- *décide de fixer à cinq (5) le nombre de vice-présidences*
- *décide de fixer à huit (8) le nombre des autres membres du bureau*

• Election des vice-présidents

Le Conseil Communautaire doit élire ses Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

1^{er} Vice-Président, Président de la Commission « Territoire et Economie »
Candidate : Florence GAY

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Obtiennent : Florence GAY : 28 voix

Florence GAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente en charge de la Commission « Territoire et Economie » et déclare accepter d'exercer cette fonction.

2^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Projets communaux et solidarités territoriales » :

Candidat : Alain SCHMITT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 15

Obtiennent : Alain SCHMITT : 27 voix

Monsieur Alain SCHMITT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « projets communaux et solidarités territoriales » et déclare accepter d'exercer cette fonction.

3^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Environnement et cadre de vie » :

Candidat : Alexandre CROT

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Obtiennent : Alexandre CROT : 25 voix

Monsieur Alexandre CROT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Environnement et cadre de vie » et déclare accepter d'exercer cette fonction.

4^{ème} Vice-Président, Président de la Commission Solidarité et service à la population :
Candidat : Christian PETITJEAN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Obtiennent : Christian PETITJEAN : 28 voix

Christian PETITJEAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Solidarité et services à la population » et déclare accepter d'exercer cette fonction.

5^{ème} Vice-Président, Président de la Commission « Culture, vie associative et communication » :

Candidat : Bernard PUSSET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Emargement : 35
- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Obtiennent : Bernard PUSSET : 28 voix

Bernard PUSSET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président en charge de la Commission « Culture, vie associative et communication » et déclare accepter d'exercer cette fonction.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le Conseil Communautaire,

- **proclame les conseillers communautaires suivants élus :**
 - **Florence GAY en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente en charge du territoire et économie**
 - **Alain SCHMITT en qualité de 2^{ème} Vice-Président en charge de projets communaux et solidarités territoriales**
 - **Alexandre CROT en qualité de 3^{ème} Vice-Président en charge de l'environnement et du cadre de vie**
 - **Christian PETITJEAN en qualité de 4^{ème} Vice-Président en charge de la solidarité et service à la population**
 - **Bernard PUSSET en qualité de 5^{ème} Vice-Président en charge de la culture, vie associative et communication**
- **installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé**

- Election des membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures suivantes :

1. Yannick ARRAGON
2. Gérard MICHAUD
3. Christian LOICHET
4. Eric FLUCHON
5. Angélique DUTANG
6. Jérôme BILLAULT
7. Christian ROCHETON
8. Denis BILLOD

Emargements : 35

Bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs ou litigieux (article L 65 et 66 du Code Electoral) : 6

Suffrages Exprimés : 29

Majorité Absolue : 16

Ont obtenu :

1. Yannick ARRAGON : 28 voix
2. Gérard MICHAUD : 26 voix
3. Christian LOICHET : 26 voix
4. Eric FLUCHON : 27 voix
5. Angélique DUTANG : 26 voix
6. Jérôme BILLAULT : 25 voix
7. Christian ROCHETON : 27 voix
8. Denis BILLOD : 26 voix

Ayant obtenu la majorité ABSOLUE des suffrages au 1^{er} Tour sont proclamés membres du Bureau de la Communauté de Communes « La Plaine Jurassienne ».

- 1. Yannick ARRAGON : 28 voix***
- 2. Gérard MICHAUD : 26 voix***
- 3. Christian LOICHET : 26 voix***
- 4. Eric FLUCHON : 27 voix***
- 5. Angélique DUTANG : 26 voix***
- 6. Jérôme BILLAULT : 25 voix***
- 7. Christian ROCHETON : 27 voix***
- 8. Denis BILLOD : 26 voix***

- Charte de l'élu local

Le président donne lecture de la charte de l'élu local, composée des droits et devoirs prévus par les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT et en remet une copie aux conseillers communautaires.

2) Fixation des indemnités mensuelles de fonction perçues par le président et les vice-présidents

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable au Président soit 41.25% de l'indice 1027**
- **décide d'allouer l'indemnité de fonction maximum applicable aux Vice-Présidents, soit 16.50% de l'indice 1027**

Population totale	Indemnités maximales au 01/01/2019			
	Présidents		Vice-Présidents	
	Taux max. en %	Montant mensuel des indemnités en €	Taux max. en %	Montant mensuel des indemnités en €
3 500 à 9 999	41.25	1 695.59	16.50	678.24

3) Désignation des représentants de la communauté de communes dans les organismes extérieurs

Lors de la prochaine assemblée, il conviendra de désigner les représentants de l'EPCI au sein des organismes extérieurs, pour information, il conviendra de prévoir :

	Titulaires	Suppléants
Pays Dolois	2	0
Référent Alimentation de proximité	1	0
Référent santé	1	0
Référent santé environnement	1	0
Agence économique Régionale BFC	1	0
Comité syndical du SCOT	2	2
SICTOM	9	9
Commission intercommunale pour l'accessibilité	7	0
Commission de délégation de service publique	5	5
CAO	5	5
Mission locale	3	3
EHPAD	29	

SM DOUBS LOUE	2	2
SIDEC	1	0
SM GRANDE TABLEE	2	1
CNAS	1	0
CA AGATE PAYSAGE	1	0
Agence Départementale d'Ingénierie	1	0
Commission Intercommunale des Impôts Directs	10	10
EHPAGE Seille	2	2
Référent PLUI	21 1 par commune	21 1 par commune
Référent espèces exotiques envahissantes	21 1 par commune	21 1 par commune
Référent DEA	21 1 par commune	

Article L. 5721-2 du CGCT :

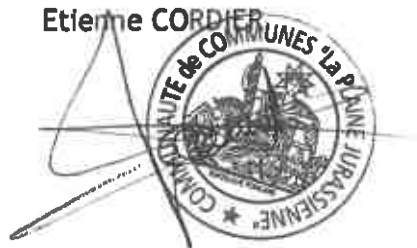
« Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale et des délégués des syndicats mixtes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

Le diaporama précisant les missions des différents syndicats sera envoyé aux délégués communautaires.

La prochaine séance du conseil communautaire aura lieu le mercredi 6 mai à 18h30.

Le Président

Etienne CORDIER



Le Secrétaire

Alain SCHMITT

